

Gouvernance des Entreprises Publiques Extractives Tunisiennes :

Cas de l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières

Executive Summary

L'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières est l'entreprise publique dont la mission principale est l'exploration, la production et la commercialisation des hydrocarbures. Elle justifie d'une contribution conséquente dans l'économie tunisienne, en effet, elle participe à hauteur de 10% dans les ressources budgétaires du pays. Une telle entreprise est amenée à refléter une bonne qualité de gouvernance de par l'importance de son domaine d'activité et du poids qu'il présente dans l'économie tunisienne.

La représentativité de l'Etat via son entreprise publique est assurée par un contrat programme qui a une durée de vie de cinq ans. Ce qui implique la mise en place d'une stratégie quinquennale liée à l'exploration, l'exploitation et la production des hydrocarbures. Cependant, il n'y a pas de mesures dissuasives contre les dépassements qui surviendraient lors de l'application du contrat, ni de sanctions ; ce qui n'en fait pas un engagement contraignant.

L'ETAP est sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines. Pour assurer une bonne gouvernance, la compagnie doit passer par un processus de contrôle qui commence par un conseil d'administration composé de 12 membres et qui comprend un représentant du Premier Ministère, 4 représentants du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, un représentant du Ministère des Finances, un représentant du Ministère des Technologies, de l'Information et de la Communication, un représentant de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie, un représentant de la Banque Centrale de Tunisie et un représentant du personnel cadres de l'ETAP. Il n'y a ni représentant de la société civile ni représentant des collectivités locales ou encore d'administrateur indépendant, alors que le secteur pétrolier représente un enjeu majeur pour les consommateurs et l'activité d'extraction a un effet direct sur la population à proximité du champ pétrolier.

D'un autre côté, l'ETAP publie depuis 2013 des rapports financiers et moraux. Le rapport financier correspond à une synthèse et comprend uniquement le bilan et l'état de résultat, sans fournir plus de détails. Par ailleurs, un rapport régulier est effectué par un auditeur externe qui s'assure de la conformité des données fournies dans le cadre de l'audit interne ; aussi, un commissaire aux comptes établit un rapport sur les conventions réglementées. Les deux rapports ne sont, cependant, pas publiés. Ce manque de transparence reflète la réticence des entreprises publiques à communiquer des informations. Cette limite ne fait que confirmer l'inadéquation de la compagnie aux standards de transparence internationaux.

En revanche, l'institution législative qu'est l'Assemblée des Représentants du Peuple renferme deux commissions qui sont la Commission de l'Industrie, de l'énergie, des Ressources Naturelles, de l'Infrastructure et de l'Environnement et la Commission de la Réforme Administrative, de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et du Contrôle de la Gestion de l'Argent Public. Cette initiative semble aller en faveur d'une mise en place d'un plan de désenclavement des informations liées aux activités de la compagnie ; de même le ministère de tutelle a procédé dès l'année 2015 à la publication de toutes les informations relatives aux permis des exploitations fermées ou abandonnées ainsi que leurs volumes de productions respectives.

Sur un autre plan et de manière générale, il n'y a pas, en Tunisie de rapports spécifiques sur les revenus, ce qui induit que les revenus liés aux activités extractives ne sont comptabilisés que de façon agrégée. Et les chiffres fournis par l'INS sur l'exportation du pétrole le sont sans explications, sans références, ni comparaisons. Ces revenus restent identifiables au niveau de l'ETAP et notifiés à l'autorité législative.

Il est à noter que l'ETAP souffre d'un manque important d'effectif au niveau de la majorité des directions et principalement au niveau des postes à pouvoir décisionnel. Il s'agit également d'une pénurie de compétences dans les domaines techniques clés sur lesquels reposent les activités pétrolières sur les lieux de gisements. Ceci est traduit par exemple par le manque de représentation de l'ETAP au niveau du comité d'opérations. De plus, il y a une défaillance stratégique de passation des responsabilités entre les cadres en fin de carrière, riches de longues années d'expérience et d'expertise et les nouvelles recrues inexpérimentées. Aussi, l'ETAP ne dispose pas d'un code d'éthique professionnelle ou d'un code de déontologie lui permettant de définir les valeurs à développer en son sein et définir les règles de conduite à adopter par l'ensemble de ses employés.

En somme, le secteur des hydrocarbures souffre de l'absence d'une stratégie cohérente et de long terme pour un développement durable qui encourage l'investissement, d'un côté, et garantit la présence de l'État, de l'autre. Ainsi, il est impératif de pouvoir maîtriser ce secteur dans le cadre d'une stratégie de long terme qui assurerait la régularité et la stabilité des revenus et par la suite, le développement durable.